

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

Drève Notre Dame d'Amour
680 B rue de la Grise Chemise
59230 SAINT AMAND LES EAUX

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

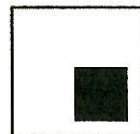
Drève Notre Dame d'Amour
680 B rue de la Grise Chemise
59230 SAINT AMAND LES EAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 30 juin 2024

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024.

Mesdames et Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

ε

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment sur la comptabilisation du compte bancaire du Guichet Unique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

❧

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 26 mars 2025.

SAS A.C.T. AUDIT

représentée par Monsieur Eric LESCHAVE

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

e

Actif		Au 30/06/2024			Au 30/06/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	42 318	41 337	980	
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	42 318	41 337	980	
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	487 538	66 636	420 902	486 467
Actif circulant	Constructions	3 599 840	207 552	3 392 288	3 740 504
	Inst. techniques, mat. out. industriels	912 234	645 372	266 862	393 301
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	4 999 613	919 560	4 080 053	4 620 273
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées	6 668		6 668	6 508
	Autres titres immobilisés	412 027	3 622	408 405	449 799
	Prêts				
	Autres	6 780		6 780	6 691
	TOTAL	425 476	3 622	421 854	462 999
	Total I	5 467 408	964 520	4 502 888	5 083 273
Actif circulant	Stocks et en cours	12 792		12 792	11 529
	Créances ⁽²⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	795 486	85 803	709 682	592 385
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	541 910	91 194	450 715	400 907
	TOTAL	1 337 396	176 998	1 160 398	993 292
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	1 108 550		1 108 550	600 750
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 584 505		1 584 505	1 583 571
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	95 131		95 131	125 975
	Total II	4 138 376	176 998	3 961 378	3 315 119
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	9 605 785	1 141 518	8 464 266	8 398 392
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				



Passif		Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	883 933	883 933
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	2 270 711	2 129 533
	Report à nouveau	7 907	7 907
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		1 522 377	141 178
Situation nette (sous-total)		4 684 930	3 162 553
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		4 307
	Provisions réglementées		
Total I		4 684 930	3 166 860
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	195 831	171 031
Total III		195 831	171 031
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 047 621	2 484 420
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 340	208 410
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	554 874	458 172
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 036	224 815
	Autres dettes	412 274	388 160
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	1 316 357	1 296 520
Total IV		3 583 504	5 060 500
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		8 464 266	8 398 392
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 258 602	2 186 012
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	5 356	7 873
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	52	1 495
	Ventes de prestations de service	669 508	679 857
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	189 662	222 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	299 639	342 051
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	93 665	172 270
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	4 300	8 143
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 520 735	3 618 209
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	63 355	55 583
	Variation de stocks	-1 263	5 916
	Autres achats et charges externes (1)	1 348 891	1 395 132
	Aides financières	228 717	236 544
	Impôts, taxes et versements assimilés	126 430	122 898
	Salaires et traitements	1 049 919	953 641
	Charges sociales	493 579	527 897
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	306 682	207 545
	Dotations aux provisions	46 828	37 056
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	6 930	10 972
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 670 072	3 553 187
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-149 337	65 022



Fédération des Chasseurs du Nord

		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	12 786	14 548
	Autres intérêts et produits assimilés	15 953	5 190
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 636	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		37 376	19 738
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		12 258
	Intérêts et charges assimilées	12 020	9 353
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		12 020	21 611
2. Résultat financier (III-IV)		25 355	-1 872
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-123 982	63 149
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	129 366	24 213
	Sur opérations en capital	1 856 657	122 554
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 986 024	146 767
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	10 027	2 488
	Sur opérations en capital	325 970	64 047
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	783	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	336 781	66 536
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 649 242	80 231
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		2 883	2 202
Total des produits (I + III + V)		5 544 135	3 784 715
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 021 757	3 643 537
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 522 377	141 178
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			





Fédération des Chasseurs du Nord

Annexe



RYDGE Conseil
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
Telephone : +33 (0)3 20 20 65 00
Telefax : +33 (0)3 20 20 66 80
Internet : www.rydge.fr

Fédération départementale des Chasseurs du Nord

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2024

RYDGE Conseil
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
Ce rapport contient 20 pages
Annexe aux comptes annuels



Sommaire

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.1	Evènements principaux	6
4.2	Evènements postérieurs à la clôture	6
5	Principes, règles et méthodes comptables	7
5.1	Principes généraux	7
5.2	Changement de méthode comptable	7
5.3	Changements de présentation	7
5.4	Changements d'estimation	7
5.5	Corrections d'erreurs	7
5.6	Principales méthodes comptables	7
6	Informations relatives au bilan	8
6.1	Actif	8
6.1.1	Tableau des immobilisations	8
6.1.2	Tableau des amortissements et dépréciations	8
6.1.3	Immobilisations incorporelles	9
6.1.4	Immobilisations corporelles	9
6.1.5	Immobilisations en cours	10
6.1.6	Autres titres immobilisés	10
6.1.7	Stocks	10
6.1.8	Créances	11
6.1.9	Provision pour dépréciation des créances	12
6.1.10	Produits à recevoir	13
6.1.11	Charges constatées d'avance	13
6.2	Passif	14
6.2.1	Fonds associatifs	14
6.2.2	Subvention d'investissement	14
6.2.3	Provisions pour charges	14
6.2.4	Etat des dettes	15
6.2.5	Charges à payer	15
6.2.6	Produits constatés d'avance	16



7	Informations relatives au compte de résultat	17
7.1	Décomposition des produits d'exploitation	17
7.2	Autres informations relatives au compte de résultat	17
7.3	Ventilation de l'effectif moyen	17
7.4	Rémunération des dirigeants	17
7.5	Résultat exceptionnel	17
8	Autres informations	19
8.1	Engagements hors bilan	19



La Fédération Départementale des Chasseurs a pour objet :

- De représenter les intérêts des chasseurs ;
- D'aider tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général ;
- De contribuer à la protection et à l'aménagement des milieux naturels servant à l'habitat de la faune sauvage ;
- De participer à la conservation de la faune sauvage, en particulier des espèces chassables en équilibre avec son milieu et au suivi de ces populations ;
- De favoriser une meilleure gestion des populations de gibier et des espèces fauniques qui y sont liées, en particulier par des plans de gestion cynégétique ;
- D'assurer la protection du gibier par la constitution, l'aménagement et l'entretien des réserves de chasse et de participer à toute action d'intérêts général concernant cette protection ;
- De promouvoir une meilleure organisation technique de la chasse par l'amélioration des territoires de chasse et l'implantation du gibier de repeuplement y compris par une aide financière ;
- De développer la formation et l'information des chasseurs.



2 Nature et périmètre des activités

La Fédération du Nord regroupe 22 000 chasseurs.

La Fédération concourt à des missions de service public. A cet effet :

- Elle représente les intérêts de la chasse dans le département du Nord y compris devant différentes juridictions ;
- Elle participe à la répression du braconnage et au contrôle du commerce relatif à la faune sauvage ainsi qu'à des actions techniques d'intérêt général, notamment par des personnels affectés dans un service départemental de garderie placé à la disposition de la Fédération par l'Office National de la Chasse, sous l'autorité de son Président ;
- Elle assiste l'Office National de la Chasse pour l'organisation de l'examen du permis de chasser, l'indemnisation administrative des dégâts de grand gibier et toutes missions à caractère général ;
- Elle participe à la gestion des espèces et des espaces.



Annexe aux comptes annuels

4

3 Description des moyens mis en œuvre

Afin de réaliser son objet, l'Association dispose des moyens suivants :

- Le bâtiment et l'espace naturel situé à la Drève Notre Dame d'Amour sur Saint Amand est le Siège de la Fédération des Chasseurs du Nord ;
- Elle emploie une trentaine de personnes réparties dans différents services :
 - Service technique
 - Service des agents de développement
 - Service animation et formations
 - Service administratif (secrétariat, comptabilité)
 - Service communication
 - Service juridique

Ces différents services contribuent à mener à bien les différentes missions de la Fédération.



4 Faits caractéristiques de l'exercice

4.1 Evénements principaux

- Cession du château de Chérenge pour un montant de 1 801 000 €, la valeur nette de cet actif était de 274 774 € soit une plus-value nette de 1 526 226 €.
- Cette cession a permis le remboursement du crédit relais de 1 300 000 € obtenu pour les travaux du nouveau siège.
- Conformément à la loi 2019-773 du 24 juillet 2019, les résultats des trois activités pour l'exercice 2023 - 2024 sont les suivants :

➤ Fonctionnement Général :	1 680 874 €
➤ Prévention et indemnisation DGG :	- 131 808 €
➤ Actions en faveur de la Biodiversité :	- 26 688 €

1 522 378 €

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.



5 Principes, règles et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.2 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.3 Changements de présentation

Aucun changement de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.4 Changements d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.5 Corrections d'erreurs

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur.

5.6 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent la méthode « de référence » suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;



6 Informations relatives au bilan

6.1 Actif

6.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations : Acquisitions de l'exercice	Diminutions : Cessions de l'exercice	Virements poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Licence	1 122				1 122
Programme informatique	45 089	1 194	5 086		41 197
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations incorporelles	46 211 €	1 194 €	5 086 €	0 €	42 318 €
Terrains	542 204		54 665		487 539
Constructions	4 768 932	28 781	1 208 470		3 589 243
Matériel Outillage	302 032	10 704	33 374		279 363
Matériel de transport	492 727	3 604	19 689		476 641
Matériel de bureau et informatique, mobilier	200 107	11 769	45 049		166 826
Immobilisations en cours	0				0
Immobilisations corporelles	6 306 001 €	54 857 €	1 361 247 €		4 999 612 €
Participations	6 508	161			6 669
Titres immobilisés	460 000		50 000		410 000
Autres immobilisations financières	8 749	89	31		8 808
Immobilisations financières	475 257 €	250 €	50 031 €	0 €	425 477 €
Total	6 827 469 €	56 301 €	1 416 364 €	0 €	5 467 407 €

6.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Amortissements de l'exercice	Virements poste à poste	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Amort. Licence	1 122				1 122
Amort. Programme informatique	45 089	213	5 086		40 216
Amort. Immobilisations incorporelles	46 211 €	213 €	5 086 €	0 €	41 338 €
Amort. Aménagements de terrains	55 736	15 754	4 854		66 636
Amort. Constructions	1 028 427	148 924	969 799		207 552
Amort. Matériel Outillage	205 596	37 092	33 858		208 831
Amort. Véhicules	291 797	85 142	19 689		357 250
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	104 172	19 557	44 437		79 291
Amort. Immobilisations corporelles	1 685 728 €	306 469 €	1 072 636 €	0 €	919 561 €
Total	1 731 938 €	306 683 €	1 077 723 €	0 €	960 898 €



6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Principaux mouvements

Les acquisitions et les sorties d'immobilisations incorporelles correspondent à des licences Windows. Les actifs sortis étaient totalement amortis.

6.1.3.2 Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logo Fédération	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements sont :

- Cession du château de Chérenge pour 1 801 000 €. La valeur nette comptable était alors de 274 774 € ;
- Cession d'un véhicule pour 1 350 €. La valeur nette comptable était à zéro.
- Principales acquisitions de l'exercice relatifs au nouveau siège ou au renouvellement de matériel :
 - Travaux complémentaires pour 28 780 € ;
 - Renouvellement de matériel de chasse pour 10 704 € ;
 - Matériel de bureau pour 7 252 €.

Annexe aux comptes annuels

6.1.4.2 Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencement des terrains	Linéaire	8 et 10 ans
Constructions et agencements :		
- Lot A : Structure gros œuvre	Linéaire	50 ans
- Lot B : Façade, couverture, menuiseries extérieures	Linéaire	25 ans
- Lot C : Chauffage, électricité, plomberie, installations techniques intérieures	Linéaire	15 ans
- Lot D : Décoration intérieure	Linéaire	10 ans
Matériel	Linéaire	3, 4, 5 et 8 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2, 3, 4, 8 et 10 ans

6.1.5 Immobilisations en cours

Néant.

6.1.6 Autres titres immobilisés

Il s'agit principalement de placements obligataires. Une cession d'un placement obligataire a été effectué pour 50 000 € sur l'exercice 2023-2024.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Les obligations font l'objet d'une dépréciation pour un montant de 3 622 € sur l'exercice 2023-2024.

6.1.7 Stocks

Le stock de fournitures est évalué selon la méthode FIFO.



6.1.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	6 669		6 669
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	418 808	412 027	6 780
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	85 803		85 803
	Autres créances clients	709 683	709 683	
	Personnel et comptes rattachés	14 948	14 948	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 148	4 148	
	Etat et autres collectivités publiques	395	395	
	Débiteurs divers	522 419	431 225	91 195
	Charges constatées d'avance	95 131	95 131	
TOTAUX		1 858 004	1 667 557	190 448



6.1.9 Provision pour dépréciation des créances

Dépréciations	Solde au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Autres immobilisations financières	12 258		8 636	3 622
Créances adhérents	73 721	12 083		85 803
Autres créances	38 793	9 946	544	48 195
Fédération de la pêche	43 000			43 000
Total	167 772 €	22 028 €	9 180 €	180 620 €

Les créances des adhérents sur les exercices antérieurs font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%, pour un montant de 85 803 €.

Les dépréciations des autres créances pour 48 195 € correspondent aux :

- Affaires juridiques faisant l'objet d'une dépréciation progressive selon leur antériorité pour un montant de 37 979 €, soit à hauteur de 85%.
- Créances des adhérents, ayant une antériorité significative et bénéficiant d'une facilité de paiement en plusieurs fois, sont dépréciées pour 7 803 €, soit à hauteur de 100 %.
- Produits à recevoir au titre de subvention Eco Contribution avec une antériorité significative pour 2 412 €, soit à hauteur de 10%.

Dans le cadre de l'acquisition du site de Chabaut Latour, il subsiste un financement de la Fédération de la Pêche du Nord soit 43 000 € à obtenir. Ce financement n'est toujours pas encaissé, la créance reste dépréciée à hauteur de 100%, soit 43 000 €.



6.1.10 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	14 089
Immobilisations financières	2 027
Placements bancaires	12 062
Concours bancaires courants	
AUTRES PRODUITS	434 953
Usagers	0
Personnel	3 242
Sécurité sociale	2 293
Etat	
Affaires juridiques	44 574
Divers	384 845
TOTAL	449 042 €

6.1.11 Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 95 131 € et sont afférentes à des charges d'exploitation.



6.2 Passif

6.2.1 Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves	3 013 467				3 154 646
dont Réserve d'immobilisations	883 934				883 934
dont Réserves diverses Fonctionnement Général	2 129 533	141 179			2 270 712
Report à nouveau	7 907				7 907
Résultat de l'exercice	141 179	-141 179	1 522 377		1 522 377
Situation nette	3 162 553	0	1 522 377	0	4 684 930
Subventions d'investissement	4 307			4 307	0
Provisions réglementées					
Total	3 166 860 €	0 €	1 522 377 €		4 684 930 €

6.2.2 Subvention d'investissement

Subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Valeur brute	13 876			13 876
Quotes-parts virées au résultat	-9 569		4 307	-13 876
Montant net en fonds propres	4 307			0

6.2.3 Provisions pour charges

La provision de 195 831 € est relative à l'indemnité de départ à la retraite.

La provision ainsi constatée correspond à 100 % de l'engagement au 30 juin 2024.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 3,92 % ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans ;
- Taux moyen de charges sociales : 57 %.



6.2.4 Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit (1) (2)				
- A 1 an max à l'origine	1 044 561	124 059	570 820	349 682
- A + d'1 à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	3 060	3 060		
Fournisseurs et comptes rattachés	248 341	248 341		
Personnel et comptes rattachés	225 427	225 427		
Sécurité sociale et autres organismes	249 981	249 981		
Autres impôts et taxes	79 466	79 466		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 037	4 037		
Autres dettes	412 275	412 275		
Produits constatés d'avance	1 316 357	1 316 357		
TOTAL	3 583 504	2 663 002	570 820	349 682

(1) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice : 0

(2) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 423 366

6.2.5 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	189 937
Charges soc. et fisc. provisionnées	108 265
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures non parvenues	87 931
Personnel	35 365
Autres charges sociales	16 621
Autres charges fiscales	2 490
Impôts et Taxes	27 831
Divers	35 882
TOTAL	504 321 €



6.2.6 Produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 1 316 357 € et sont afférents à des produits d'exploitation.

Ils incluent notamment :

— Validations Permis 2024/2025	592 418 €
— Affiliation CAS	452 511 €
— Contribution territoriale dégât 2023	182 900 €
— Coût prestation fixe	892 €
— Coût prestation à l'hectare	4 675 €
— Adhésion volontaire fixe	82 960 €



7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Décomposition des produits d'exploitation

Montants en €	2023 - 2024	2022 - 2023	Variation
Cotisations (Validations des permis de chasser et affiliations)	2 258 603	2 186 012	72 591
Ventes de biens et services	674 865	687 731	- 12 866
Concours publics et subventions d'exploitation	189 662	222 001	- 32 339
Contributions financières	233 794	342 052	- 108 258
Reprises sur amort. Dépr. prov. Et transferts de charges	93 665	172 271	- 78 605
Utilisations des fonds dédiés			-
Autres produits	4 300	8 143	- 3 843
Total	3 454 889	3 618 210	-163 321

7.2 Autres informations relatives au compte de résultat

Conformément aux instructions de la Fédération Nationale des Chasseurs, un produit de 114 760 € relatif à l'Eco-contribution a été constaté au poste « Contributions financières ». Ce produit est compensé par une charge du même montant constatée au poste « Aides financières ».

7.3 Ventilation de l'effectif moyen

La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord a employé 25 équivalents temps plein en 2023-2024 contre 26 équivalents temps plein en 2022-2023.

7.4 Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

7.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'explique principalement par

Annexe aux comptes annuels



- o des produits de cession nette des éléments d'actifs pour 1 530 686 € liés notamment à la cession du château de Chérenge,
- o divers produits exceptionnels dont une indemnisation suite au dénouement du litige avec l'Office National des Forêts pour 84 000 € et des pénalités pour retard dans le cadre du chantier du nouveau siège pour 32 848 €.



8 Autres informations

8.1 Engagements hors bilan

Engagement donné :

- Emprunt principal de 1 260 000 € : nantissement d'un compte de titres financiers pour 600 000 € sur les 4 premières années, puis à concurrence de la somme de 350 000 € sur les 4 années de remboursement suivantes.



**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

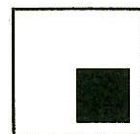
Drève Notre Dame d'Amour
680 B rue de la Grise Chemise
59230 SAINT AMAND LES EAUX

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 30 juin 2024**

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Comptes annuels - Exercice clos le 30 juin 2024.

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Utilisation gracieuse par des membres du conseil d'administration d'un véhicule propriété de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 26 mars 2025.

SAS A.C.T. AUDIT
représentée par Monsieur Eric LESCHAVE
Commissaire aux comptes

